

# Règlement

L'association *FLAM – France Lymphangioliomyomatose* organise l'opération SoliLam. Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de promouvoir l'activité physique et de faire connaître une maladie rare, la lymphangioliomyomatose.

Ce défi sportif solidaire est proposé sous un format distanciel. En effet, les participants devront effectuer les activités physiques choisies à l'endroit de leur choix.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de ce défi. En vous inscrivant, vous acceptez le règlement mis en place.

## **ARTICLE 1 : MODALITES**

- Dates : du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026 inclus.
- Distances: Libres
- Épreuves : Libres (Marche, course, vélo, yoga ...)
- Lieu : Monde entier
- Objectif : promouvoir l'activité physique et faire connaître la lymphangioliomyomatose.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet : [www.courses-virtuelles.com/solilam](http://www.courses-virtuelles.com/solilam)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2026.

Le tarif de l'engagement est de 5€99 (dont 0,99 centimes seront prélevés pour couvrir les frais de gestion de la plateforme digitale).

L'intégralité des engagements (5€ / coureur + les dons potentiels versés) seront reversés à l'association.

Les mineurs peuvent participer mais exclusivement sous la responsabilité de leur responsable légal.

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard imprimable attestant de leur mobilisation.

### **ARTICLE 3 : ASSURANCE**

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition mais une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité en cas de dommage, qu'ils soient physiques, matériels ou judiciaires.

En s'inscrivant à cet évènement, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association *FLAM – France Lymphangiomyomatose*, organisatrice de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

### **ARTICLE 4 : ANNULATION**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (5€) seront reversés à l'association.

### **ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE**

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Run & Fun virtuel » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez contacter FLAM - France Lymphangiomyomatose par courriel : [contact@francelam.org](mailto:contact@francelam.org)

### **ARTICLE 6 : PROGRAMME**

Le participant peut réaliser son défi solidaire dans les disciplines de son choix : marche, course, vélo, yoga ...

Le participant choisit librement la distance / durée qu'il souhaite parcourir que ce soit en marchant, en courant, à vélo ou autres, sans minimum de distance / durée attendue.

Le participant a la possibilité de cumuler en réalisant plusieurs activités ou plusieurs fois une même activité.



#### **ARTICLE 7 :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.